



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009

À une séance ordinaire tenue le 9 novembre 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. André Sévigny, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 38 personnes sont présentes dans la salle.

Mention de remerciements et félicitations

Les membres du Conseil tiennent à remercier les 2 élus sortants, MM. Jacques Fortier et Mario Côté pour l'excellent travail réalisé lors de leur mandat en tant que conseiller municipal au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Félicitations à tous les candidats et candidates qui ont posé leur candidature lors des dernières élections municipales. La campagne électorale s'est déroulée dans le respect et l'ordre et nous vous en remercions.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 621-2009 modifiant le règlement de zonage relativement aux normes de stationnement hors rue et aux constructions complémentaires à l'habitation
- b. Adoption du règlement n° 620-2009 modifiant le règlement de zonage pour autoriser spécifiquement dans la zone 34 A un usage « restauration » et un usage de « vente de produits d'épicerie »
- c. PIIA zones commerciales et industrielles - acceptation d'un permis
- d. PIIA affichage – acceptation de 2 certificats d'autorisation
- e. PIIA Affichage – acceptation d'un certificat d'autorisation
- f. PIIA patrimoine – acceptation d'un permis
- g. Dérogation mineure - 185, rang St-Lazare
- h. Dérogation mineure - 873, rang de Pierriche

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

9. LE SERVICE DES INCENDIES



10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Cession des lots 4 511 981 et 4 511 982.

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Emprunt par billet en vertu du règlement d'emprunt n° 599-2008
- b. Emprunt par billet règlement 599-2008 pour la mise aux normes des puits et l'aménagement du puits Bois-Joly II
- c. Aide financière de 500 \$ au Centre des Arts et de la Culture de Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Autorisation au Club des Plaines de circuler sur le rang St-Lazare Ouest
- b. Achat d'un nouveau système téléphonique

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- b. Inscription au souper des gens d'affaires de Lotbinière
- c. Autorisation – signatures du maire en poste
- d. Nomination du maire suppléant
- e. Nomination des conseillers sur divers comités
- f. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour 2010

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14460-11-2009
point no 4

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DES COMPTES

14461-11-2009
point no 5

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Octobre

Ginette Moreau Daigle	1 772.24 \$
Léopold Rousseau	830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	830.62 \$
Jacques Fortier	830.62 \$
Julie Rousseau	830.62 \$
Mario Côté	830.62 \$
Bernard Ouellet	830.62 \$
Martine Couture	6 479.42 \$
Cathy Bergeron	5 729.24 \$
Martin Miller	1 812.57 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 896.92 \$
Membres du conseil et cadres	31 033.93 \$
Employés voirie et bureau	45 472.72 \$
Service de sécurité incendie	4 066.42 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 029.60 \$
Personnel de la SAAQ	5 128.66 \$
Personnel électoral	351.00 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2009 :	89 082.33 \$



Comptes payés - Octobre

L'Express Rive-Sud AA	Subvention (achat d'une publicité)	75.00 \$
Club Lions	Cocktail-bénéfice	720.00 \$
Club Lions	Subvention - Opération Nez-Rouge	100.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	468.00 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 528.06 \$
Maison des Jeunes	Subvention - septembre	1 099.17 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	174.61 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	365.44 \$
Comité secteur Desjardins et Tilly	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Christine Bergeron en Fiducie	Achat du lot 3 384 821	57 377.81 \$
Centre de Télé-Recharge	Timbres	2 821.88 \$
Marc Côté	Paie CSST	902.43 \$
Télus mobilité (Mike)	Appareils Mike	140.82 \$
SOCAN	Droits d'auteurs (musique)	124.26 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	4 756.86 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 021.10 \$
Sonic	Propane et huile à chauffage	3 649.65 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 357.44 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	329.41 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
Club des Préretraités	Remboursement dépôt de salle	50.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	12.48 \$
Télus	Cellulaires	354.24 \$
Télus mobilité (Mike)	Appareils Mike	311.79 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	611.45 \$
CARRA	Cotisation	1 092.59 \$
Petite caisse	Renflouement	280.92 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Avis rinçage du réseau	161.05 \$
L'impériale	Essence et diesel	4 500.40 \$
Télus	Téléphones et cabine téléphonique	1 740.80 \$
Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2009 :		95 457.66 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Octobre

Louiselle Therrien	Remboursement cours	50.00 \$
Lise Beauvais	Cours de vitrail	510.00 \$
Pascal Bouffard	Cours de Taïchi	1 150.00 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	1 377.00 \$
Mona Laflamme	Cours de Yoga	500.00 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	518.50 \$
Arleen Thibault	Conteuse (comité culturel)	222.50 \$
Nathalie Lemay	Cours de danse	6 362.46 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'octobre 2009 :		10 690.46 \$



Comptes à Payer - Octobre

Les Affaires	Renouvellement abonnement	87.99 \$
Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique	124.16 \$
Aréo-Feu	Gants pour pompiers	381.24 \$
Bergeron Larochelle, Notaires	Achat de terrain Jean-Claude Lafleur	706.37 \$
Béton Laurier inc.	Transport d'eau et de la rétrocaveuse	8 510.78 \$
Bibliothèque St-Apollinaire	Heure du conte	440.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Détecteur de fumée	35.56 \$
BuroPlus	Papeterie et imprimante	404.05 \$
CN	Travaux de fossé - Entente avec le CN	2 257.00 \$
Caroline Caron	Cours de conditionnement physique	20 114.32 \$
Carquest	Pièces	300.75 \$
Laurent Cayer	Remb. chaussures de sécurité	150.00 \$
Cégep Beauce-Appalaches	Formation - pompier Nicolas Duchesne	56.44 \$
Centre du ponceau Courval	Ponceaux	7 087.42 \$
CGER	Location et rép. camion, entretien citerne	8 794.24 \$
Certified Laboratories	Aérosols	270.84 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasies et incinérations	519.22 \$
CMP Mayer inc.	Habits de protection incendie	6 574.97 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Transport de colis par Dicom	31.52 \$
Constructo Se@o	Appel d'offres	56.44 \$
Pierre Demers	Remb. achat grille et planches patinoire	682.15 \$
Dessau inc.	Réhabilitation de site	12 969.34 \$
Distribution Brunet	Bride de rupture	119.52 \$
Distribution A.B.R.	Aérosol	141.95 \$
Document Express	Apollinairois, enveloppes, bulletins de vote	5 704.12 \$
Daniel Dubé et Éric Gagnon	CD	33.01 \$
Michel Dubois	Remb. chaussures de sécurité	150.00 \$
Éditions Yvon Blais	Loi aménagement urbanisme annoté	104.90 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Tonnes métriques d'enrobé	107.77 \$
Entreprises Crolin inc.	Tontes supplémentaires - terrains de soccer	474.10 \$
Envir'eau puits	Sondage sols contaminés et honoraires	3 629.17 \$
EIRS Alarme	Surveillance digitale	108.37 \$
Équipement M.P. inc.	Réhabilitation des sols	193 442.36 \$
Équipements Sigma inc.	Entretien de la rétrocaveuse	4 007.55 \$
Exova	Analyses - étangs	1 351.68 \$
FQM	Frais de transport	11.04 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	129.00 \$
Linda Fortier	Remb. achats pour journées culturelles	42.66 \$
G. L'Avantage Autos inc.	Location de nacelle	253.94 \$
Micheline Gagné	Barrière au terrain des loisirs - octobre	220.00 \$
Garage Germain Rousseau	Entretien unité de service	60.90 \$
Gestion 10 Sévigny	Remb. 10% fin de parc	266.71 \$
Gestion Poulin Guérin	Repas - élections	595.92 \$
Groupe Archambault	Achats de livres pour bibliothèque	165.92 \$
Hockey mineur St-Apo	Subvention	10 000.00 \$
I G A	Achats 5 à 7, nourriture pour chien, café...	167.91 \$
J-P. Delisle	Divers travaux & heures de machinerie	7 427.17 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Négociation convention collective	4 045.30 \$
LCS inc.	Chloration et rinçage de conduite d'aqueduc	671.04 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de déplacement congrès	122.49 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie - divers travaux	16 203.17 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Lionel Croteau	Transport de pierre	531.36 \$



Monsieur Party.com	Ajustement	39.51 \$
Motosports St-Apollinaire	Mise au point VTT	365.40 \$
M.R.C. Lotbinière	Quote-part	15 996.83 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération novembre	4 038.18 \$
Normand Côté, électricien	Réparation trouble pompe rue Laurier	220.11 \$
Placide Martineau inc.	Tuyau ponceau et pièces	1 617.81 \$
Plania inc.	Consultation urbanistique	135.45 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite solution	417.64 \$
P G Govern	Séminaire Megagest	225.75 \$
Publications CCH	Codes municipaux	1 048.95 \$
Publication Le Peuple	Avis dérogation mineure	188.05 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Peinture, heures de camion et pièces	8 933.93 \$
Ray-Car	Pierre concassée	12 626.68 \$
Réal Huot inc.	Membrane géotextile	592.59 \$
Rembourrage d'autos Daigle inc.	Pare-brise camion incendie	188.89 \$
Rénovation Bricolage	Renouvellement revue pour bibliothèque	31.50 \$
Réseau Biblio	Balance	57.95 \$
Restaurant La Bolognaise	Cocktail Philippe Boucher	777.71 \$
Johanne Savard	Rotation livres - octobre	160.00 \$
Services Frimas	Entretien système climatisation/chauffage	1 278.12 \$
Services Jag	Inspections annuelles	835.27 \$
SNC-Lavalin	Honoraires Puits Bois-Joly II et étangs	16 709.65 \$
Groupe Sports-Inter plus	Poubelles	145.59 \$
Transport St-Agapit	Transport d'eau	9 350.14 \$
Transport Lotbinière	Transport pour sorties terrain de jeux	2 014.83 \$
Transport Tilly	Transport pour sorties terrain de jeux	378.13 \$
Transport adapté Lobicar	Quote-part	6 402.78 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Cour municipale de Lotbinière	361.20 \$
Turcotte 1989 inc.	Décompte progressif # 3	100 731.35 \$
Veolia	Pomper vacuum	10 404.18 \$
Vaillancourt, Robitaille, Savoie...	Plan de remplacement cadastral	8 300.00 \$
Wolseley	Compteur d'eau	2 549.53 \$
Xérox	Photocopieur	207.48 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2009 :		528 199.17 \$

14462-11-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 621-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 590-2007 RELATIVEMENT AUX NORMES DE STATIONNEMENT HORS RUE ET AUX CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin de modifier les normes de stationnement hors rue;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin d'augmenter la superficie au sol des garages complémentaires à l'habitation;

ATTENDU QUE les modifications du présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2009 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 septembre 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement n° 621-2009 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

14463-11-2009
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 620-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT DANS LA ZONE 34 A UN USAGE « RESTAURATION » ET UN USAGE DE « VENTE DE PRODUITS D'ÉPICERIE »

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 pour autoriser spécifiquement dans la zone 34 A un usage « restauration » et un usage « vente de produits d'épicerie »;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2009 par Léopold Rousseau, conseiller n° 1;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 septembre 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 620-2009.

Adopté à l'unanimité

14464-11-2009
point no 7c

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis n° 2009-522 afin de construire un nouveau bâtiment complémentaire annexé au bâtiment principal au 470 route 273;



ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis n° 2009-522

Adopté à l'unanimité

14465-11-2009
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation suivantes :

- Numéro 2009-520 pour le 109, rue Principale - affiche dans l'enseigne autonome existante
- Numéro 2009-497 pour le 109, rue Principale - affiche dans l'enseigne autonome existante et une affiche sur l'auvent existant

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les certificats d'autorisation relatifs aux demandes numéro 2009-520 et 2009-497.

Adopté à l'unanimité.

Le conseiller n° 6, Bernard Ouellet, s'abstient de vote, étant propriétaire de l'immeuble.

14466-11-2009
point no 7e

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2009-518 pour l'installation d'enseignes murales et une enseigne autonome au 140, rue Principale

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le certificat d'autorisation relatif à la demande numéro 2009-518.

Adopté à l'unanimité.

14467-11-2009
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis n° 2009-517 afin de changer et ajouter des portes et fenêtres à la résidence;



ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis relatif à la demande n° 2009-517.

Adopté à l'unanimité

14468-11-2009
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 185, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 3 584 602 d'une superficie de 513 m² dans la zone 34 A situé au 185, rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-078 concernant les marges de recul avant secondaire et arrière pour le bâtiment principal;

ATTENDU QUE, suite à un projet d'agrandissement résidentiel, la marge de recul avant secondaire sera de 4.82 mètres et la marge de recul arrière de 7.11 mètres;

ATTENDU QUE la norme spécifiée dans le règlement de zonage numéro 590-2007 pour la marge de recul avant est de 6 mètres et la marge de recul arrière est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-078 soit acceptée telle que présentée

Adopté à l'unanimité

14469-11-2009
point no 7h

DÉROGATION MINEURE – 873, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 688 287 et 3 584 562 d'une superficie de 4.70 ha dans la zone 10 A situés au 873, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE le requérant désire relocaliser et rénover un bâtiment agricole existant afin de l'utiliser comme garage détaché complémentaire à l'habitation;

ATTENDU QUE la relocalisation du bâtiment aura pour effet de le conformer au règlement de zonage numéro 590-2007 en vigueur concernant son implantation en cour latérale au lieu d'en cour avant telle qu'il est présentement;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment sera de 7.01 mètres et ne sera pas plus élevée que la résidence qui mesure plus de 9 mètres;

ATTENDU QUE la norme maximale prescrite dans le règlement de zonage numéro 590-2007 pour la hauteur d'un garage détaché est de 5 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-076 à la Municipalité;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2009-076 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14470-11-2009
point no 10a

CESSION DES LOTS 4 511 981 ET 4 511 982

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 387 520 et 3 387 523 situés sur le rang Gaspé a fait préparer un plan de cadastre pour créer neuf (9) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est possible suite à la demande à portée collective de la MRC de Lotbinière dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE le propriétaire offre de céder gratuitement à la Municipalité une bande de terrain d'environ 3 mètres de large sur toute la largeur de sa propriété afin d'élargir l'emprise du rang Gaspé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession à titre gratuit des lots 4 511 981 et 4 511 982 du cadastre du Québec propriété de Madame Éveline Mercier et de Monsieur François Bolduc tel que présenté sur le plan de l'arpenteur-géomètre Mathieu Beurivage, minute 707, dossier 288, préparé le 25 septembre 2009.

D'acquitter les frais de l'acte de cession ainsi qu'une part des frais pour la préparation du plan de cadastre relativement aux lots 4 511 981 et 4 511 982.

D'autoriser la Mairesse ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

La présente résolution abroge la résolution numéro 14446-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009.

Adopté à l'unanimité

14471-11-2009
point no 11a

EMPRUNT PAR BILLET EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 599-2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de St-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 400 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 599-2008, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 300 \$	3.80 %	17 novembre 2010
14 800 \$	3.80 %	17 novembre 2011
15 200 \$	3.80 %	17 novembre 2012
15 800 \$	3.80 %	17 novembre 2013
339 900 \$	3.80 %	17 novembre 2014

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.



Que demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité

14472-11-2009
point no 11b

EMPRUNT PAR BILLET RÈGLEMENT 599-2008 POUR LA MISE AUX NORMES DES PUIITS ET L'AMÉNAGEMENT DU PUIITS BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 599-2008, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 400 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 400 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 599-2008 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 17 novembre 2009;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1. 14 300 \$
2. 14 800 \$
3. 15 200 \$
4. 15 800 \$
5. 16 400 \$ (à payer en 2014)
6. 323 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de St-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 17 novembre 2009). En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 599-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité

14473-11-2009
point no 11c

AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le Centre des Arts et de la Culture de Lotbinière (CACL) est un organisme de bienfaisance dont la mission est d'enrichir et divertir le spectateur de tout âge, en présentant des activités artistiques et culturelles variées et accessibles pour toute la population;

ATTENDU QUE le CACL a aujourd'hui l'opportunité de déployer ses activités dans l'Église de St-Apollinaire, et ce, en collaboration avec la Fabrique, la Municipalité et divers autres organismes;

ATTENDU QUE le CACL demande une aide financière à la Municipalité afin d'aider à défrayer les dépenses totalisant 4000 \$ et de se constituer un fonds pour les prochaines activités;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Centre des Arts et de la Culture de Lotbinière une contribution financière de 500 \$.

Adopté à l'unanimité

14474-11-2009
point no 12a

AUTORISATION AU CLUB DES PLAINES DE CIRCULER SUR LE RANG ST-LAZARE OUEST

ATTENDU QUE le Club des Plaines a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur permettre de circuler aux abords du rang St-Lazare Ouest sur une distance d'environ 0,4 km;

ATTENDU QUE le Club a une entente avec M. Christian Drouin afin de traverser directement sur sa terre et d'éviter de longer le rang St-Lazare, mais les travaux de bûchage et d'excavation ne sont pas terminés pour cette saison;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Club des Plaines à circuler, en motoneiges, aux abords du rang St-Lazare Ouest, à partir du terrain appartenant à Christian Drouin, portant le numéro de lot 3 384 695, jusqu'au sentier existant situé dans la ligne de terrain de Messieurs Léopold Rousseau et Bruno Pelletier, pour la saison 2009/2010.

La circulation devra se faire le long du rang, côté sud, afin d'éviter de traverser des entrées privées. En aucun temps, il n'est permis de circuler dans les fossés;

Qu'une signalisation routière adéquate de traverse de motoneiges soit installée aux endroits appropriés.

Adopté à l'unanimité

14475-11-2009
point no 12b

ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

ATTENDU QUE notre système téléphonique actuel a plus de 14 ans et que celui-ci compte 14 postes;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un nouveau système téléphonique pour le nouvel Hôtel de Ville étant donné que le système actuel est désuet et n'a pas suffisamment de postes;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Résotel6529.80 \$
- Téléphonie Bonne Ligne inc.6800.00 \$
- Télus8962.06 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat du nouveau système téléphonique auprès de Résotel, au coût de 6529.80 \$ plus taxes, comprenant :

- Système Toshiba avec 32 licences postes & lignes
- Messagerie vocale
- 16 nouveaux postes téléphoniques numériques
- 1 bloc d'extension pour la réception
- Installation, programmation & formation

Adopté à l'unanimité



14476-11-2009
point no 13a

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

14477-11-2009
point no 13b

INSCRIPTION AU SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la 11^e édition du Souper des gens d'affaires de Lotbinière aura lieu le 10 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déléguer la mairesse Ginette Moreau, ainsi que Julie Rousseau et Bernard Ouellet, afin de représenter la municipalité de Saint-Apollinaire.

D'allouer un montant de 287.82 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité

14478-11-2009
point no 13c

AUTORISATION – SIGNATURES DU MAIRE EN POSTE

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU QUE la mairesse Ginette Moreau a été réélue au sein du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la mairesse Ginette Moreau soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de St-Apollinaire :

- Tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Municipalité;
- Tout contrat de vente, de cession, de servitude, d'acquisition et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportun.

Adopté à l'unanimité

14479-11-2009
point no 13d

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Bernard Ouellet, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Monsieur Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité



14480-11-2009
point no 13e

NOMINATION DES CONSEILLERS, CONSEILLÈRE SUR DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu ce 1^{er} novembre dernier et que la Municipalité se doit de nommer les élus sur divers comités;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers, responsables des fonctions suivantes :

COMITÉ DE L'EAU :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
TRAVAUX PUBLICS :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
HORTICULTURE :	Jonathan Moreau et Julie Rousseau
COMITÉ DES LOISIRS :	Julie Rousseau et André Sévigny
ACTIVITÉS CULTURELLES :	Jonathan Moreau
FAMILLE ET TRANSPORT ADAPTÉ :	Julie Rousseau
POMPIERS :	Jonathan Moreau
BIBLIOTHÈQUE :	André Sévigny
HLM :	Ginette Moreau et Léopold Rousseau
RÉSIDENCE DES AÎNÉS :	Léopold Rousseau
PARC INDUSTRIEL :	Bernard Ouellet et André Sévigny
URBANISME, CCU ET PATRIMOINE :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
FINANCES :	Bernard Ouellet et Léopold Rousseau
GESTION DU PERSONNEL :	Bernard Ouellet

Adopté à l'unanimité

14481-11-2009
point no 13f

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

11 janvier 2010	1 ^{er} février 2010
1 ^{er} mars 2010	12 avril 2010
3 mai 2010	7 juin 2010
5 juillet 2010	9 août 2010
13 septembre 2010	4 octobre 2010
1 ^{er} novembre 2010	6 décembre 2010

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité



14482-11-2009
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 novembre soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14483-11-2009
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 9 novembre 2009, à 20h28.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 7 décembre 2009